

P REMIÈRES INFORMATIONS

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés ou plus AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1994

Résultats provisoires

Progression des entrées au quatrième trimestre 1994 dans tous les secteurs de l'économie

Au quatrième trimestre 1994, le taux d'entrée (1) dans les établissements de 50 salariés ou plus est de 7,4% contre 6,9% au trimestre précédent (en données corrigées des variations saisonnières). Cette progression des entrées est constatée dans tous les secteurs d'activité, confirmant la tendance à une amélioration de l'emploi observée depuis la mi-1993.

Le taux de sortie augmente également pour atteindre 7,3% ce quatrième trimestre contre 7,0% au troisième trimestre 1994, principalement du fait des grands établissements des secteurs des transports, commerces, services.

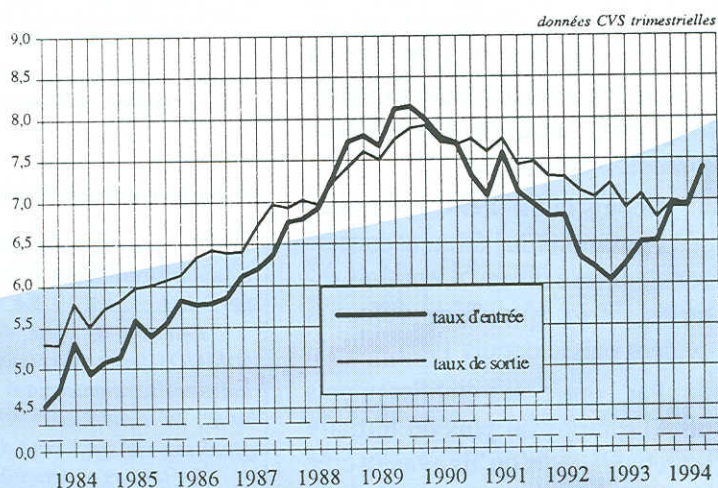
Les recrutements sur CDD reprennent

Les entrées sur contrat à durée déterminée sont plus nombreuses qu'au trimestre précédent dans chacun des grands secteurs de l'économie. Au quatrième trimestre, elles représentent 5,5% de l'ensemble des salariés, contre 5,0% au troisième trimestre.

Stable depuis le début de 1993, le taux d'embauche sur contrat à durée indéterminée conserve cette tendance au quatrième trimestre 1994.

(1) Le taux d'entrée (resp. le taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. de sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié total de début de trimestre.

Mouvements de main-d'oeuvre,
janvier 1984 - décembre 1994



Champ : établissements de 50 salariés ou plus, secteurs marchands non agricoles.
Source : DMMO, MTDSP-DARES.



Augmentation des sorties pour fins de contrat à durée déterminée

Les sorties des établissements pour fins de contrat à durée déterminée sont plus importantes ce quatrième trimestre, en particulier dans les secteurs du tertiaire marchand (globalement 4,5% après 4,1%).

Le recours au licenciement économique et les démissions se stabilisent, respectivement à 0,3% et 1,0% des effectifs salariés des grands établissements.

L'emploi salarié des établissements de 50 salariés ou plus est en légère hausse, grâce à la bonne tenue de l'industrie

Les mouvements enregistrés au cours du quatrième trimestre dans les établissements de 50 salariés ou plus se soldent par une progression des effectifs salariés de 0,1%. Sur la même période, dans l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles, l'emploi salarié aurait augmenté de 0,3%.

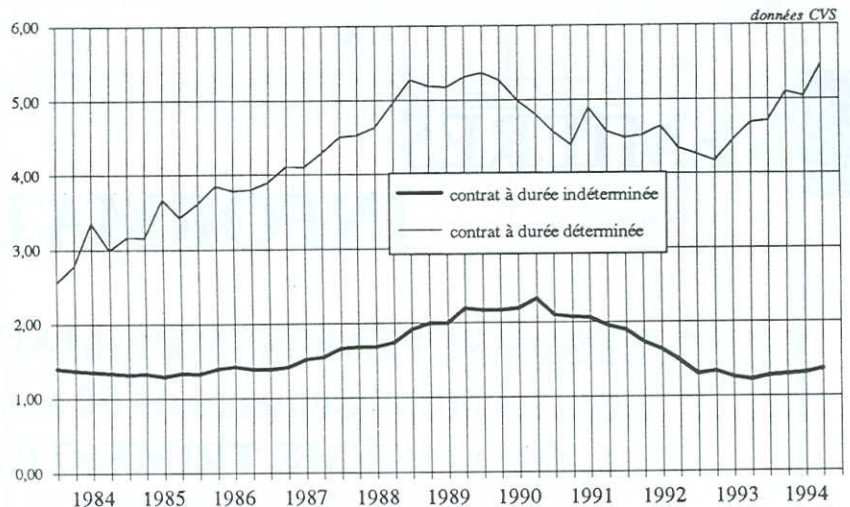
L'embauche augmente assez fortement dans l'industrie, qui accroît ses effectifs de 0,1%. Il faut remonter à la fin des années quatre-vingt pour observer une création d'emplois industriels.

Depuis la mi-1994, les grands établissements du bâtiment conservent le même niveau d'emplois salariés, alors que leurs effectifs avaient baissé depuis 1991.

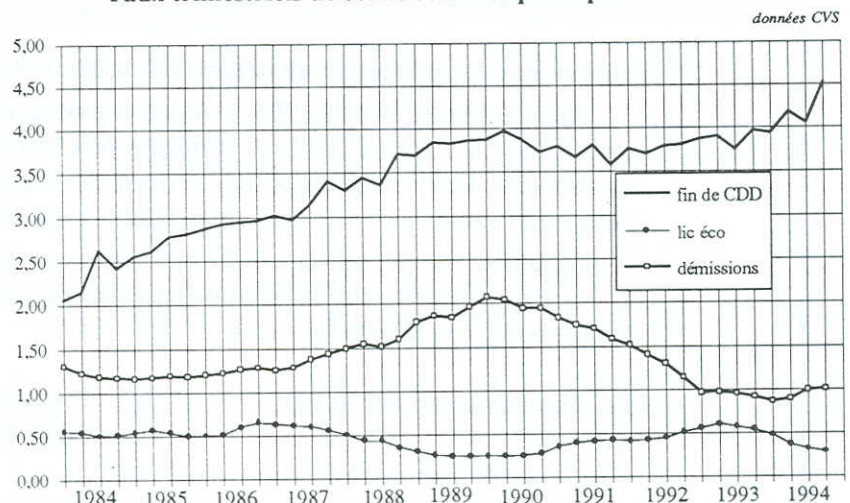
Par contre, les établissements de 50 salariés ou plus du tertiaire marchand, alors qu'ils avaient créé des emplois depuis le début de l'année 1994, connaissent une légère baisse de leurs effectifs au quatrième trimestre 1994 (-0,1%), du fait d'une augmentation des sorties pour fins de contrat à durée déterminée.

Catherine JAULENT.

Taux trimestriels d'entrée selon la nature du contrat



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs



Champ : établissements de 50 salariés ou plus, secteurs marchands non agricoles.
Source : DMMO, MTDSP-DARES.

Note méthodologique

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvement de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés ou plus appartenant aux secteurs privés industriels, commerciaux ou agricoles. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale.

En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte-tenu du seuil de taille, il représente approximativement 45 % des 13.500.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie que dans le tertiaire ou le bâtiment-génie civil et agricole.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 18 régions dont l'Ile de France.

Les résultats de 1994 sont élaborés à partir de la nouvelle Nomenclature d'Activités Française (NAF) qui est comparable à la NAP, dans le cas de regroupement en grands secteurs.

